

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 10 JUIN 2011

Délibérations n°01 à 15

Date de convocation : 03/06/2011

Date d'affichage : 14/06/2011

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12*

votants : 14*

L'an deux mille onze, le dix du mois de juin, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 03 Juin 2011.

PRÉSENTS : MM. REGAUDIE, MOINOT, CLERC, POLIEN, MANTION, COURTOIS, FALLOT, FRANCHI, ODRION, REYNOUD, SAUGET, VUILLEMOT.

ABSENTS : Mesdames Michèle DELAMARCHE, Annick MOUILLET.

* Monsieur Christophe TRESOR (arrive à 19 heures 00 et prend part aux délibérations à compter du point n°06).

PROCURATIONS : Madame Michèle DELAMARCHE a donné procuration à Monsieur Daniel FRANCHI.

Madame Annick MOUILLET a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Madame MOINOT a été nommée secrétaire.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE
(Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 12 avril 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 12 avril 2011.

2/ SUBVENTION 2011 : A.D.M.R. (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la séance plénière du 12 avril 2011, le Conseil Municipal de Pusey avait donné un accord de principe à hauteur de 250 €uros pour la demande de subvention présentée par l'A.D.M.R.. Comme convenu, l'A.D.M.R. nous a fait parvenir depuis son bilan et ses interventions faites sur la Commune de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE à l'A.D.M.R. une subvention de 250,00 €uros (crédits inscrits à l'article 657481 du budget primitif 2011.

3/ GRATUITÉ SCOLAIRE 2011-2012 (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey participe à la gratuité scolaire pour les enfants scolarisés au collège Gérôme.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette opération.

De plus, en application du principe de gratuité scolaire 2011-2012, Monsieur le Maire propose de reconduire l'attribution de bons d'achats aux élèves non scolarisés au Collège Gérôme.

Monsieur Patrice MANTION ne prend pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la gratuité scolaire avec le collège Gérôme pour les enfants de Pusey à hauteur de 17 €uros par enfant pour la rentrée 2011-2012 ;

DECIDE de délivrer un bon d'achat par enfant scolarisé de la sixième jusqu'à 16 ans ;

FIXE à 20 €uros le montant du bon d'achat ;

DESIGNE trois commerçants chez qui les bons d'achat au titre de la gratuité scolaire 2011-2012 seront utilisables :

- L'Habillement du Professionnel, « Le Rialto », rue des Bains à Vesoul ;
- Leclerc Culturel Zone Oasis à Pusey ;
- Burologia Zone Technologia à Vesoul.

4/ RENTRÉE SCOLAIRE 2011-2012 : FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARISATION (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey fait partie du R.P.I. de Pusey-Charmoille-Pusy et Epenoux et qu'à ce titre, les 3 communes mettent en commun les moyens pour accueillir leurs enfants pour les classes de maternelles et primaires. Des conventions déterminent les modalités de répartitions financières entre les 3 communes.

De plus, au sien de la C.C.A.V., il a été entendu que les communes membres ne factureraient aucun frais de scolarisation entre elles en cas de scolarisation hors commune de domicile.

Néanmoins, si la capacité d'accueil le permet et que les conditions réglementaires sont réunies, la commune de Pusey peut recevoir des enfants hors R.P.I et hors C.C.A.V. et facturer les frais de fonctionnement liés à la scolarisation des enfants entrant en maternelle ou en primaire. Cette facturation est à établir à la commune de résidence ou aux représentants légaux de l'enfant conformément aux dispositions légales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE au titre des frais de fonctionnement de scolarisation des enfants hors R.P.I. et hors C.C.A.V. pour l'année scolaire 2011-2012 à :

- 1 000,00 €uros pour un enfant scolarisé en classe maternelle ;
- 500,00 €uros pour un enfant scolarisé en classe primaire.

5/ MAISON DES ASSOCIATIONS : CHOIX DES CONTRATS FINANCIERS POUR LE FINANCEMENT (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°20 en date du 12 Avril 2011, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à consulter les établissements financiers dans le cadre du plan de financement approuvé.

Monsieur le Maire présente la synthèse des résultats des consultations effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de retenir les contrats financiers suivants :

Etablissement :	Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Type de prêt :	Prêt relais TVA
Montant :	150 000,00 €
Durée :	1 an
Périodicité :	Trimestrielle (intérêts) In fine (Capital)
Date de versement :	07/07/2011
1 ^{er} remboursement	A chaque trimestre
Type de taux :	Fixe
Taux :	2,85 %
Echéance :	1 068,75 €
Coût total des intérêts :	4 275,00 €
Frais de dossier :	0,00 €

Etablissement :	DEXIA
Type de prêt :	Plan de relance BTP 2009 – Prêt BTP
Montant :	93 750,00 €
Durée :	15 ans
Périodicité :	Trimestrielle
Date de versement :	05/08/2011
1 ^{er} remboursement	01/12/2011
Type de taux :	Fixe
Taux :	2,54 %
Echéance :	1 883,91 €
Coût total des intérêts :	19 456,58 €
Frais de dossier :	0,00 €

Etablissement :	Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté
Type de prêt :	Classique
Montant :	300 000,00 €
Durée :	15 ans
Périodicité :	Trimestrielle
Date de versement :	07/07/2011
1 ^{er} remboursement	07/10/2011
Type de taux :	Fixe
Taux :	4,04 %
Echéance :	6 691,54 €
Coût total des intérêts :	101 492,40 €
Frais de dossier :	0,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats dans les conditions ci-dessus décrites.

6/ PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES (Délibération n°06) :

Monsieur Christophe TRESOR prend part aux délibérations à partir de ce point.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de modifier le tableau communal des effectifs budgétaires comme suit :

- Création d'un poste d' « Agent de Maîtrise » à temps complet :

Au titre de promotion interne 2011, à la vue de l'avis rendu en date du 06/05/2011 par la CAP de catégorie C2, par arrêté n°2011-30 du 06/05/2011 prenant effet le 13/05/2011, le Centre de Gestion de la Haute-Saône a bien voulu inscrire un agent communal de Pusey sur la liste d'aptitude du grade d'Agent de Maîtrise.

- Suppression d'un poste d' « ATSEM de 2^{ème} Classe » à temps non complet, à hauteur de 25,50 heures hebdomadaires :

Suite à la création par le Conseil Municipal de Pusey et ce par délibération n°010/2010 en date du 05/02/2010, d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} Classe à Temps Non Complet (25,50 heures/hebdo) pour être en conformité avec le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006, un poste d'ATSEM de 2^{ème} Classe à Temps Non Complet (25,50 heures/hebdo) reste vacant qu'il convient de supprimer.

- Suppression d'un poste d' « Agent Technique Principal de 2^{ème} Classe » à temps complet :

Au titre des avancements de grade 2011, à la vue de l'avis rendu en date du 06/05/2011 par la CAP de catégorie C2, le Centre de Gestion de la Haute-Saône a donné un avis favorable à l'avancement de grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe un agent communal de Pusey (agent à Temps Complet).

Cet agent sera nommé à compter du 01/09/2011 sur le poste laissé vacant par l'agent communal de Pusey qui sera nommé sur le poste d'Agent de Maîtrise.

De fait, un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à Temps Complet reste vacant qu'il convient de supprimer.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a saisi le CTP du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour avis par courrier en date du 20 mai 2011 quant à la création et les suppressions des postes ci-dessus décrits.

Enfin, les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre « 012 » du Budget Primitif Communal 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CREE ET AJOUTE au tableau des effectifs communaux :

- 1 poste d' « Agent de Maîtrise » à temps complet.

SUPPRIME du tableau des effectifs communaux :

- 1 poste d' « ATSEM de 2^{ème} Classe » à temps non complet à hauteur de 25,50 heures hebdomadaires ;
- 1 poste d' « Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe » à temps complet à compter du 1er septembre 2011.

7/ MISE À JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTES (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le tableau des emplois budgétaires vient d'être modifié par la création et suppressions de postes.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a saisi le CTP du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour avis par courrier en date du 20 mai 2011 quant à la mise à jour du régime indemnitaire du personnel communal de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la mise à jour du régime indemnitaire applicable au personnel communal applicable en fonction de la mise à jour du tableau des emplois budgétaires comme suit sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif communal 2011 :

TABLEAU DU REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL DE PUSEY MIS A JOUR

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	I.A.T			
			Montant de référence annuel valeur au 01/07/2010 (indexé sur la valeur du point)	Nombre d'agent	Coefficient	Enveloppe Globale
			<i>Références</i> · décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 ; · arrêté du 14 janvier 2002 (montants de référence) ; · décret n° 2003-13 du 23 octobre 2003 ; · décret n° 2003-12 du 17 octobre 2003.			
Administrative	A	Attaché Territorial				
Administrative	B	Rédacteur Chef				
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^e Classe	476.10 €	1	8	3 808.80 €
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal	490.04 €	1	8	3 920.32 €
Technique	C	Agent de Maîtrise	469.65 €	1	8	3 757.20 €
Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^e Classe	476.10 €	1	8	3 808.80 €
Technique	C	Adjoint Technique de 2 ^e Classe	449.29 €	5	8	17 971.60 €
Sociale	C	A.T.S.E.M. de 1 ^e Classe	464.30 €	1	8	3 714.40 €
Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e Classe	449.29 €	1	8	3 594.32 €
Animation	C	Adjoint d'animation de 2 ^e Classe	449.29 €	1	8	3 594.32 €

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	I.F.T.S.			
			Montant de référence annuel valeur au 01/07/2010 (indexé sur la valeur du point)	Nombre d'agent	Coefficient	Enveloppe Globale
			<i>Références :</i> · Décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 · Décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 (abroge le décret n° 68-560 du 19/06/1968). · Décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003.			
Administrative	A	Attaché Territorial	1 078.73 €	1	8	8 629.84 €
Administrative	B	Rédacteur Chef	857.83 €	1	8	6 862.64 €
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^e Classe				
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal				
Technique	C	Agent de Maîtrise				
Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^e Classe				
Technique	C	Adjoint Technique de 2 ^e Classe				
Sociale	C	A.T.S.E.M. de 1 ^e Classe				
Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e Classe				
Animation	C	Adjoint d'animation de 2 ^e Classe				

FILIERE	CATEGORIE	GRADE	I.E.M.P			
			Montant de référence annuel valeur au 24/10/2003	Nombre d'agent	Coefficient	Enveloppe Globale
			<i>Références</i> · Décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 · Arrêté du 26 décembre 1997 (agents concernés et taux de référence) · Décret n° 2003-1012 du 23 octobre 2003 · Décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003			
Administrative	A	Attaché Territorial				
Administrative	B	Rédacteur Chef	1 250.08 €	1	3	3 750.24 €
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^e Classe	1 173.86 €	1	3	3 521.58 €
Technique	C	Agent de Maîtrise Principal				
Technique	C	Agent de Maîtrise				
Technique	C	Adjoint Technique Principal de 1 ^e Classe				
Technique	C	Adjoint Technique de 2 ^e Classe				
Sociale	C	A.T.S.E.M. de 1 ^e Classe				
Culturelle	C	Adjoint du Patrimoine de 2 ^e Classe				
Animation	C	Adjoint d'animation de 2 ^e Classe				

DECIDE de maintenir les modalités d'attribution individuelles du régime indemnitaire et également les bornes de variation des primes conformément à la délibération n°074/2010 du 16 décembre 2010.

8/ ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS : EXERCICE 2012 (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire présente le programme établi par les services de l'ONF et ce pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'assiette des coupes de l'exercice 2012 dans les parcelles de la forêt communale de Pusey :

☐ Numéro : 19ar, 22ar, 23ar et 14ar.

DECIDE de vendre sur pied, et par les soins de l'O.N.F.en bloc les produits des parcelles numéro 19ar, 22ar, 23ar et 14ar.

FIXE les conditions suivantes pour les produits vendus :

☐ Les arbres susceptibles de fournir des grumes sont déterminés selon les critères suivants :

Essence	Ø à 130cm > ou = à	Découpe	Remarques ou caractéristiques Spéciales à l'exploitation
RESINEUX	Tout Ø	Ø 7	* pour toutes essences, choix complémentaire effectué en fonction de la qualité marchande

☐ Les produits mis en vente seront soumis aux clauses particulières suivantes :

↳ réinvestissement pour travaux forestiers suivant permis.

☐ Situation des coupes et nature des produits concernés :

Nature	Éclaircie
Parcelle	19ar, 22ar, 23ar et 14ar
Produits à exploiter	*Seules les tiges griffées ou marquées en abandon à la peinture

□ Délais d'exploitation :

Parcelle	19ar, 22ar, 23ar et 14ar
Produits concernés	Grumes
Début de la coupe	Suivant permis
Fin d'abattage et Façonnage	15/06/2013
Fin de Vidange	31/10/2013

9/ C.C.A.V. : MODIFICATION DES STATUTS (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul a adopté un nouveau projet de statuts lors de la réunion du Conseil Communautaire du 16 mai 2011. Le document figure en annexe.

Conformément au C.G.C.T., chacune des communes membres de la C.C.A.V. doit se prononcer également dans les trois mois suivants la notification du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul tels que joints en annexe.

10/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2010 : DESTINATION 70 (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par DESTINATION 70 de son rapport d'activité pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par DESTINATION 70 de son rapport d'activité pour l'année 2010.

11/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2010 : ACTION 70 (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par ACTION 70 de son rapport d'activité pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par ACTION 70 de son rapport d'activité pour l'année 2010.

12/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2010 : SITA FD (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par SITA FD de son rapport d'activité pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par SITA FD de son rapport d'activité pour l'année 2010.

13/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2010 : MISSION LOCALE. (Délibération n°13) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par la MISSION LOCALE de son rapport d'activité pour l'année 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par la MISSION LOCALE de son rapport d'activité pour l'année 2010.

14/ MISE À JOUR DU ZONAGE DU RISQUE SISMIQUE EN HAUTE-SAÔNE (Délibération n°14) :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'arrêté n°13.398 du 21 mars 2011 pris par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône concernant les risques naturels et technologiques majeurs pour la Commune de Pusey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'arrêté n°13.398 du 21/03/2011 concernant les risques naturels et technologiques majeurs pour la Commune de Pusey.

15/ CARTOGRAPHIE ET ZONAGE DE LA QUALITÉ DES SOLS EN HAUTE-SAÔNE (Délibération n°15) :

Monsieur le Maire fait part de la communication faite par les services préfectoraux sur le retrait-gonflement des sols argileux en Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'information donnée sur le retrait-gonflement des sols argileux en Haute-Saône.

16/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Arrêté sécheresse :**

Le Conseil Municipal prend acte de l'arrêté de Monsieur le Préfet.

- **Enquête publique concernant le futur abattoir:**

Le Conseil Municipal prend acte des dates de l'enquête publique.

- **Travaux en cours :**

Monsieur CLERC fait le point sur les différents travaux effectués dernièrement : L'ensemble des rues a fait l'objet d'un balayage complet.

Les tests à la fumée sur le réseau d'assainissement communal (dans le cadre de la mise en conformité du schéma directeur d'assainissement communal) viennent juste d'être effectués pour les rues essentiellement concernées par le risque de défaut ou d'inversement de branchement.

Un groupe électrogène vient d'être acheté.

- **Sport, jeunesse, animation :**

Emmanuel CHOFFAT termine sa session de cours informatique.

Le CMJ doit organisé prochainement une journée jeux et entreprendre le nettoyage de l'abribus.

Les « Estivales de Saône » sont programmées le 12 Août 2011.

- **Embellissement :**

Madame FALLAOT informe l'Assemblée que les poubelles et les bornes sont achetées et installées.

Les fleurs ont été plantées avec un regret pour la jachère.

- **Affouage :**

Il reste 2 affouagistes qui doivent terminer.

- **Circulation :**

Il est demandé de voir avec la D.S.T.T. pour la pose 2 panneaux direction « Paris ».

- **Maison des associations :**

Les longrines de la Maison des Association vont bientôt être terminées.
Le calendrier est respecté.

- **Micro-Crèche, Bibliothèque et services Péricolaires :**

Madame MOINOT fait le point sur les différents dossiers en cours :

Madame CUSEY va partir en retraite le 1^{er} septembre 2011.

Un travail est en cours concernant la facturation des services périscolaires en collaboration avec la CAF en fonction du Quotient Familial.

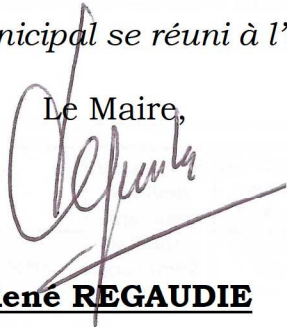
Cette nouvelle facturation doit être mise en place au plus tard le 1^{er} janvier 2012.

L'inauguration de la micro-crèche et des locaux de la Mairie se fera au plus tard avant le 14 juillet 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 35.

Le Conseil Municipal se réunit à l'issue de la présente séance plénière à huis clos.

Le Maire,



René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,



Marie-Christine MOINOT